



# Sécuriser et faciliter le commerce en Amérique du Nord

**Votre entreprise participe-t-elle à des activités commerciales internationales ou au transport de marchandises à la frontière? Si oui, saviez-vous que...**

- les **programmes d'opérateurs économiques agréés (OEA)** créent des partenariats douanes-entreprises afin de sécuriser la chaîne d'approvisionnement et de faciliter le commerce de marchandises légitimes à faible risque.
- les **opérateurs économiques agréés** font l'objet de **beaucoup moins** d'inspections à la frontière que les **commerçants transfrontaliers ordinaires**.
- Pour en savoir davantage :

**Canada :** Programme Partenaires en protection

<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securete/pip-pep/menu-fra.html>

**États-Unis :** Customs Trade Partnership Against Terrorism

<https://www.cbp.gov/border-security/ports-entry/cargo-security/ctpat>

**Mexique :** Opérateur économique agréé

[http://www.sat.gob.mx/comext/esquema\\_integral/Paginas/inicio.aspx](http://www.sat.gob.mx/comext/esquema_integral/Paginas/inicio.aspx)

## Programmes d'OEA : Amérique du Nord

---

Les programmes d'OEA ont été mis en place par les administrations douanières d'Amérique du Nord. Au Canada, le programme porte le nom de **Partenaires en protection (PEP)**, aux États-Unis, il s'agit du **Customs Trade Partnership Against Terrorism (CTPAT)** et au Mexique, on parle du programme **Opérateur économique agréé (OEA)**.

### Quels sont les avantages?

- Les programmes d'OEA augmentent l'efficacité des processus frontaliers pour les entreprises préapprouvées dont il a été établi qu'elles présentent un risque faible. De plus, **la participation à un programme d'OEA peut faciliter le commerce pour les importateurs, les exportateurs, les transporteurs** et les autres intervenants des chaînes d'approvisionnement en plus **d'accroître l'intérêt commercial des produits et la capacité concurrentielle à l'échelle mondiale**.
  - Étant considérées comme étant à faible risque par les autorités douanières, les entreprises qui ont le titre d'OAE sont **moins** susceptibles de subir des **retards** en raison d'une inspection à la frontière.
  - Les entreprises qui ont le titre d'OEA jouissent également d'un **accès accéléré à la frontière et d'avantages dans la reprise de leurs activités commerciales** en cas de **perturbations à la frontière**. Ces mesures permettent d'économiser du temps et de réduire les risques de pertes pour les produits périssables et entraînent une expérience frontalière plus prévisible.
  - En adoptant certaines mesures de sécurité, les OAE **réduisent le risque d'altération de leurs envois**. Ces mesures renforcent la confiance des autorités douanières et frontalières en plus de contribuer à la réputation et à l'intérêt commercial de l'entreprise.
- Des partenariats ont aussi été établis avec d'autres administrations frontalières afin **d'élargir les avantages des OEA à d'autres marchés internationaux**. Ces partenariats, connus sous le nom d'**accords de reconnaissance mutuelle (ARM)**, permettent aux OEA de profiter **d'avantages à la frontière dans d'autres pays**.
  - Grâce aux ARM, nos trois nations **reconnaissent leurs différents programmes d'OEA**. Dès qu'un **membre est validé, les OEA peuvent accéder aux avantages prévus**.

- En plus des ARM signés avec les partenaires nord-américains, chaque pays a ses propres ARM avec d'autres administrations douanières et s'emploie à en conclure d'autres avec des programmes d'OEA partout sur la planète. Cela signifie que votre entreprise pourrait être reconnue comme OEA dans un nombre grandissant de pays, augmentant ainsi sa **capacité concurrentielle à l'échelle mondiale**.
- Les OEA qui souhaitent profiter d'un ARM doivent donner aux responsables de leur programme l'autorisation de communiquer des renseignements préalablement convenus. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le responsable de votre programme d'OEA.
- Pour en savoir davantage sur les avantages qu'offrent les programmes aux entreprises, consultez le site Web des différentes administrations douanières.

## Histoires de réussite d'OEA

### Planification améliorée

« Notre groupe d'entreprises fait partie du PEP depuis 2002. Au fil des ans, nous avons constaté une réduction des retards et des inspections à la frontière, ce qui a créé différentes possibilités commerciales pour nous, par exemple, le maintien d'inventaires efficaces et adéquats ainsi que l'amélioration de la planification manufacturière. En tant que membres du PEP, nos entreprises ont pu établir une excellente relation de travail avec l'ASFC, ce qui s'est avéré fort utile dans la gestion de questions commerciales. Je recommande fortement à toutes les entreprises qui font des affaires à l'extérieur du Canada ou qui souhaitent le faire à devenir des membres actifs du PEP. »

## **Réduction des délais**

« Afin d'obtenir notre accréditation, nous avons dû apporter des modifications considérables à nos processus. Il a fallu beaucoup de travail, mais l'entreprise a grandement été améliorée au niveau de la sécurité. Lorsque le service de l'administration des impôts du Mexique a visité notre usine, nous avons réalisé que cet effort collectif en valait le coup. Aujourd'hui, en tant qu'OEA, le plus grand avantage dont nous profitons est sans conteste la possibilité de passer à un seul poste douanier géré conjointement par plusieurs pays, ce qui nous permet de réduire nos délais de livraison ainsi que les temps d'attente pour traverser la frontière. Nous avons ainsi pu réaliser des économies considérables. »

## **Efficacité et sécurité**

« En tant que multinationale Fortune 500 présente dans plus de 65 pays, il est essentiel que nous évaluions et atténuions efficacement les risques dans notre chaîne d'approvisionnement. Le programme CTPAT nous a offert une solution globale de calibre mondiale pour protéger nos employés, nos flux de marchandises et nos installations tout en nous permettant de collaborer étroitement avec le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis afin de protéger notre pays. Depuis l'obtention de notre accréditation, il y a plus de dix ans, trois de nos filiales internationales l'ont aussi obtenue et nous avons collaboré avec des centaines de partenaires commerciaux pour les informer de tous les avantages du CTPAT, notamment les conseils des spécialistes en sécurité des chaînes d'approvisionnement du Service des douanes et de la protection des frontières et divers partenariats pour renforcer l'efficacité et la sécurité de notre chaîne d'approvisionnement. »

## **PEP, CTPAT et OEA du Mexique**

« Bon nombre de nos consommateurs à l'échelle mondiale font partie d'un ou de plusieurs de ces programmes et ils s'attendent à ce que leurs fournisseurs respectent les normes de sécurité relatives aux marchandises imposées aux négociants dignes de confiance ou qu'ils obtiennent une accréditation dans le cadre de ces programmes. L'accréditation réduit la fréquence des inspections au moment d'importer des produits au Canada, ce qui permet à notre chaîne d'approvisionnement internationale d'accroître son efficacité en utilisant la méthode juste-à-temps pour gérer ses stocks. Nos transporteurs internationaux reconnaissent que notre accréditation réduit le risque et les préoccupations pour ce qui est du transport de nos marchandises, ce qui réduit au minimum les frais de logistiques ainsi que les exigences au passage de la frontière. Enfin, nous croyons qu'il est de la responsabilité sociale des entreprises de collaborer avec les administrations douanières nationales en ce qui concerne les questions de sécurité. »

### **Qui est admissible? Comment soumettre une demande?**

- Les entreprises qui mettent en place de solides procédures et pratiques en matière de sécurité dans toutes leurs chaînes d'approvisionnement pourraient devenir des opérateurs économiques agréés et ainsi améliorer leur capacité concurrentielle sur le marché mondial.
- Les importateurs, les exportateurs et les transporteurs figurent parmi les intervenants de la chaîne d'approvisionnement admissibles aux programmes d'OEA. Chaque pays possède ses propres critères d'admissibilité ainsi que son processus de demande. Voyez si votre entreprise peut devenir un OEA au Canada, aux États-Unis ou au Mexique.

**Pour en savoir davantage, visitez nos sites Web ou communiquez avec nous :**



**Canada :** Partenaires en protection

[pip-pep@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:pip-pep@cbsa-asfc.gc.ca)

**États-Unis :** CTPAT

[industry.partnership@dhs.gov](mailto:industry.partnership@dhs.gov)

**Mexique :** Opérateur économique agréé

[oeamexico@sat.gob.mx](mailto:oeamexico@sat.gob.mx)